ANNÉE 2021

La Belle Gaule de Rouen

c'est la pêche !

Thierry et Erwan
Pisciculture Fédérale de Sainte-Gertrude
76490 Maulévrier-Sainte-Gertrude

La Belle Gaule de Rouen et de Normandie
c'est la pêche !
AAPPMA

Siège social : mairie de Tourville-la-Rivière,
place de la Commune de Paris - 76410 Tourville-la-Rivière
http://bellegaulederouen@monsite.com

Quelques renseignements ...

Président :	P. CRÉTENET 06 70 67 05 65
Trésorier :	D. CAUVIN..... 06 61 99 29 29
Secrétaire :	S. BLONDEL
Responsable de site Tourville :	D. CAUVIN
Responsable de site St-Hellier :	D. LEBOURG 06 71 64 63 72
Responsable de site Patin :	P. CRÉTENET 06 70 67 05 65
Festivités :	P. CRÉTENET 06 70 67 05 65
Tourville travaux :	S. BLONDEL 06 26 46 74 18

Gardes et surveillants tous secteurs

Secteur St-Hellier/Muchedent	M. LEBOURG M. VIGNAUD - 06 73 53 65 91 M. LEBOURG
Secteur Tourville	M. HACOT - 06 08 36 35 27 M. BLONDEL - M. BRIDA M. FILION
Darnétal/St-Léger-du-Bourg-Denis	M. LEBRUN - 06 03 02 83 14 M. PINEL - 06 70 41 18 97 M. MIRABEL - 06 87 89 18 56
Caudebec-en-Caux	M. PINEL - 06 70 41 18 97
Patin	M. LECLERCQ - 06 07 74 42 48
Tous secteurs	tous les gardes assermentés de l'association.

Clubs et Sections

Section concours	M. DUFILS 06 33 02 34 57

Assemblée générale
le 6 mars 2021 à 14h
à la salle de Bédanne habituelle

Quelques points de la règlementation

- Tout pêcheur titulaire d'une carte de pêche peut pratiquer sur toutes les rivières du domaine public de France, à l'aide d'une seule canne, quel que soit le mode de pêche (en fonction des taxes CPMA acquittées) et sur tous les parcours du domaine privé avec l'accord des propriétaires.
- La carte d'identité halieutique avec photo est obligatoire pour tout type de carte., y compris sur la carte inter-réciprocitaire Urne.
- En 2ème catégorie, le nombre de cannes est limité à 4 pour la pêche des carnassiers (sauf pour les étangs à truites). Les cannes devront être à proximité immédiate du titulaire de la carte de pêche.
- En 1ère catégorie, 1 seule canne est autorisée.
- L'exercice de la pêche ne peut se pratiquer qu'une 1/2 heure avant et après le coucher du soleil.

- Pour pratiquer sur tous les étangs (y compris Streff) et les parcours de la Belle Gaule (sauf la Seine), il faut être titulaire d'une carte de pêche de la Belle Gaule ou d'une des cartes réciprocitaire inter-fédérale en ayant acquitté le timbre spécifique de la Belle Gaule de Rouen si pêche en carpodromes ou étangs à truites.

Taille et nombre de captures autorisées Etangs de St-Hellier, Tourville et Patin

- Brochet 70 cm limité à 2 prises par jour
- Perche 15 cm limité à 3 prises par jour
- Truite 25 cm limité à 5 prises par jour en 1ère catégorie, à 5 pour les étangs.
- Truite de mer 35 cm
- Sandre 50 cm (en étang), 2 prises par jour
- Black Bass : no kill
- Tanche 30 cm limité à 2 prises par jour

Etangs de Tourville-la-Rivière

Ces étangs, au nombre de six, sont loués par la Belle Gaule.

Cinq de ces étangs sont réservés à la pêche, tout autre sport nautique est strictement interdit.

Pêche au gardon : Dans l'intérêt de tous les pêcheurs, le prélèvement est limité à 10 prises par jour.

Tous ces plans d'eau renferment une bonne densité de poissons tels que gardons, rotengles, brèmes, tanches, carpes, brochets, perches, esturgeons, black bass et sandres.

* **Tous les esturgeons et black Bass seront remis à l'eau immédiatement.**

Particularités

Etang « P. Dumont »

Création d'une frayère (voir plan) pêche interdite toute l'année.
Pêche de la carpe de jour et de nuit en «no kill» dans cet étang dans les mêmes conditions qu'à Saint-Hellier.

La pêche en bateau est interdite.

Vente de cartes de nuit et de week-end : M. CAUVIN, M. HACOT ET M. BLONDEL. Permanence au local le vendredi après-midi.
Tout pêcheur de nuit, non détenteur de la carte de nuit, devra se la procurer auprès des gardes des différents sites afin de pouvoir pratiquer cette pêche.
Bateau télécommandé pour amorçage interdit.
Les véhicules sont interdits autour de l'étang sur les parties herbeuses et devront être stationnés sur les bords de chemins en interne de nos sites.

Etang « La Goujonnière »

Étang ouvert toute l'année sauf pour le carnassier pendant sa période de fermeture du 1er février au 30 avril inclus.
Etang réservé à la pêche du carnassier à l'ouverture les 1er et 2 mai.
Pêche toutes techniques confondues à 2 cannes maximum.
Pêche en No Kill totale. Pêche au vif interdite.

Etang « Carpodrome » **voir règlement spécifique page 8.** **La pêche du carnassier au moulinet dans les carpodromes est interdite toute l'année.**

Etang « Etang à truites »

C'est un étang à truites. Nombre de cannes limité à 2 toute l'année. Déversement de truites (voir dates de déversement en page 30). Fermeture de l'étang les jours de déversement. Les leurres artificiels et les cuillers sont interdits le week-end du déversement.
Pour faciliter le contrôle des prises, bourriche ou panier obligatoire.
Les coffres de voiture ne sont pas des viviers.

Etang « M. Schneider »

Hors période de fermeture du carnassier, la pêche est autorisée à 2 cannes toute l'année quelque soit la technique de pêche.

Sur tous les sites, les graines crues sont interdites.

Nous rappelons à nos pêcheurs qu'il est absolument interdit de vendre le produit de leur pêche, sous peine de fortes amendes.

La pêche de la carpe, de nuit, est exclusivement autorisée aux pêcheurs en possession du permis et de la carte de nuit de la Belle Gaule de Rouen ou de la carte inter-fédérale URNE délivrée par la Belle Gaule de Rouen.

1 ÉTANG DU MOULIN
2 ÉTANG M. SCHNEIDER
3 ÉTANG DU GRUCHET
4 ÉTANG LA GOUJONNIERE
5 ÉTANG P. DUMONT

REMISE A L'EAU OBLIGATOIRE DES BLACK BASS

Pêche en bateau interdite toute l'année

P. DUMONT
91306 m²
N°5

La Frayère
Pêche interdite toute l'année

Carpe de nuit autorisée avec supplément de 35 €

6 Camping car dont 1 mobilité réduite

Etang à truites
7852 m² N°1

4 Emplacement nuit

WC wc

La Goujonnière
28707 m²
N°4

Le Gruchet
12410 m²
N°3
Carpodrome

M. Schneider
11350 m²
N°2

La Goujonnière
Réservée à la pêche du carnassier à l'ouverture les 1er et 2 mai.

Feux au sol strictement interdits.

Fermeture du carnassier du 1er février au 30 avril inclus. Pêche du carnassier autorisée du 1er mai au 31 janvier de l'année suivante. Pêche à 2 cannes maximum autorisée.

Etangs de Saint-Hellier

Propriété de la Belle Gaule, ces quatre plans d'eau sont situés à 1 km de Saint-Hellier, petite commune distante de 39 km de Rouen, 7 km d'Auffay et 5 km de Bellencombre.

Tous ces étangs recèlent de gros spécimens de carpes, des gardons, tanches, brèmes, perches, brochets, sandres, esturgeons et black bass.

Pêche au gardon : Dans l'intérêt de tous les pêcheurs, le prélèvement est limité à 10 prises par jour.

Pêche aux carnassiers autorisée du 1er mai au 31 janvier de l'année suivante.

Pêche à 2 cannes maximum autorisée.

Etang à truites : nombre de cannes limité à 2 toute l'année. Déversement de truites (voir dates de déversement en page 30). Le jour du déversement, pêche interdite tous les vendredis. Les leurres artificiels et les cuillers sont interdits le week-end du déversement. Le nombre de capture autorisé est de 5 truites par jour et par pêcheur.
Le timbre spécifique carpo/truite est obligatoire.
Remarque : pendant la période de fermeture du carnassier, toute prise accidentelle devra être immédiatement remise à l'eau.
Pour faciliter le contrôle des prises, bourriche ou panier obligatoire, les coffres de voiture ne sont pas des viviers.

* **Tous les esturgeons et black bass seront remis à l'eau immédiatement.**

Pêche de la carpe - Généralités :

Pour le respect du poisson, les hameçons sans ardillon ou ardillon écrasé sont obligatoires.

- La pêche devra s'effectuer devant son biwi.
- Seul le parapluie tente ou biwi de couleur vert ou marron sont autorisés.
- **En cas de casse, le montage devra prévoir que le plomb se libère. La pêche devra s'effectuer à la perpendiculaire de la rive.**
- Le tapis de réception est obligatoire.
- **Le sac de conservation est interdit de 8h à 22h toute l'année (no-kill).**
- Pêche de nuit uniquement dans le «haricot» pour Saint-Hellier et dans le «Pierre-Dumont» pour Bédanne (limité à 20 batteries).
- Le nombre de cannes autorisé est de 4.
- Pour la pêche de nuit, les esches animales sont interdites.

Sur tous les sites, les graines crues sont interdites.

Pêche de nuit (carte de nuit à 35 euros) délivrée par M. LEBOURG, M. VIGNAUD.

Bateau télécommandé pour amorçage interdit.

*** Tout pêcheur de nuit, non détenteur de la carte de nuit, devra se la procurer auprès des gardes des différents sites afin de pouvoir pratiquer cette pêche.**

Suite à la modification du ramassage des ordures sur la commune de Saint-Hellier, il est strictement interdit de déposer ses déchets sur le site sous peine de sanctions. Merci pour la compréhension de tous nos adhérents.

La pêche de la carpe, de nuit, est exclusivement autorisée aux pêcheurs en possession du permis et de la carte de nuit de la Belle Gaule de Rouen ou de la carte inter-fédérale URNE délivrée par la Belle Gaule de Rouen.

Fermeture du carnassier du 1er février au 30 avril inclus. Pêche du carnassier autorisée du 1er mai au 31 janvier de l'année suivante. Pêche à 2 cannes maximum autorisée.

Feux au sol strictement interdits.

Rappel

Il est strictement interdit de pêcher dans plusieurs étangs à la fois.

Il est strictement interdit de déplacer du poisson d'un étang à l'autre.

Il est strictement interdit de marquer les poissons.

La radio ou tout autre source sonore nuisible est interdite.

Il est interdit de jouer à la pétanque autour des étangs.

Le passage des chevaux est interdit.

Afin de préserver la santé des poissons les bourriches métalliques sont interdites sur tous les sites de la belle gaule de Rouen.

Pêche de la carpe : dans tous les étangs de chaque site, les carpes doivent être remises à l'eau dans les meilleures conditions possibles quelque soit leur taille.

Carpodrome à Tourville et à St-Hellier

Ligne nylon inférieure à 25 centièmes, uniquement autorisée.

- Pour le respect du poisson, les hameçons sans ardillon ou ardillon écrasés sont obligatoires.

- Le nombre de cannes autorisé est de 1 canne.

- Pêche à la canne à coup seulement.

- **La pêche de nuit et les moulinets sont interdits sauf pour les concours organisés par le bureau. Tout les 3ème dimanche du mois, pêche à l'anglaise sur une berge et au feeder sur la berge en face autorisée.**

- Le tapis de réception est obligatoire.

- **La pêche des carnassiers au moulinet dans les carpodromes est interdite toute l'année.**

Sur tous les sites, les graines crues sont interdites.

La bourriche est interdite quelque soit le type de pêche en dehors des concours organisés ou autorisés par le bureau de La Belle Gaule de Rouen.
Le respect du règlement intérieur en concours en externe est impératif et sous la responsabilité des organisateurs. Tout manquement au règlement sera sanctionné par l'exclusion des concours.

Pêche des carnassiers dans les étangs de Patin, Tourville et Saint Hellier

La pêche aux carnassiers est autorisée (hors fermeture exceptionnelle et carpodrome) pour les étangs de tous nos sites du 1er samedi du mois de mai au 31 janvier de l'année suivante.

- Le nombre de cannes est limité à 2 pour le carnassier.
- Pendant la fermeture, la pêche au vif, leurre, poisson mort manié, mouche et tirette est interdite dans ces étangs.

Black-bass : Pêche en « no kill » et remise à l'eau obligatoire.

Le timbre **"spécifique carpo/truites"** est obligatoire pour accéder aux carpodromes ou aux étangs à truites de l'association quelque soit la carte de pêche choisie par le pêcheur.

Le **timbre de nuit** à 35 euros délivré uniquement **sur les cartes de base ou les cartes Urne de la Belle Gaule de Rouen** donne également accès aux carpodrome et étangs à truites de l'association sans supplément.

RESPECT DES SITES ET DU TRAVAIL DES BÉNÉVOLES.
"Les lingettes et autres serviettes ne sont pas bio-dégradables"

Malheureusement ces 2 dernières années, nous ne pouvons que constater une dérive grandissante du non respect de la propreté de nos sites, bouteilles et canettes vides oublieés au sol, déchets et emballages de toutes sortes et c'est nouveau de plus en plus des lingettes usagées sans parler du papier hygiénique souillé sont ramassés régulièrement.

Rappel : les bénévoles n'ont pas pour vocation de pallier aux incivilités des pêcheurs ou promeneurs indélicats.
Lorsque vous êtes sur une plage ou en promenade sur des sites naturels, chacun est tenu de repartir avec ses déchets ou encore de les déposer dans les conteneurs prévus à cet effet quand ils existent, il en va donc de même lorsque chacun d'entre nous passe du temps au bord de l'eau afin de ne pas souiller la qualité d'accueil ainsi que l'environnement des sites de notre association.

Tout manquement à la réglementation intérieure de l'association exposera le contrevenant à un procès verbal pouvant être sanctionné par une amende ou l'exclusion de l'association.

Rappel : Seul les véhicules des adhérents et des conjoints sont autorisés à stationner à l'intérieur des sites de la Belle Gaule de Rouen pendant l'action de pêche.

Les sites de la Belle Gaule de Rouen ne sont pas des campings !

Le sejour en biwi ou en camping car est limité à 7 jours consécutifs, la présence physique des occupants en possession de la carte de pêche et de la carte de nuit est obligatoire pendant le séjour.

Pour la pêche de nuit, il est rappelé que le pêcheur est entièrement responsable de ses invités.
- En dehors du conjoint(e) ou d'un enfant, tout invité ne possédant pas de permis ou n'étant pas en possession de la carte de nuit devra avoir quitté les sites de pêche de la Belle Gaule de Rouen avant 22h. De même si un adhérent ou un invité est surpris en état d'alcoolisation avancée ou de prise de stupéfiant la carte de nuit sera immédiatement supprimée avec une sanction pour le pêcheur invitant pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la Belle Gaule de Rouen.

Sécurité

La vitesse est limitée. **«Veuillez rouler au ralenti»**. Cela s'adresse également aux deux roues. Merci.

RAPPEL : Tous les chiens doivent être tenus en laisse et il est interdit de les baigner dans les étangs et rivières.

La baignade, canotage et tous les jeux aquatiques sont strictement interdits.
Les feux au sol sont strictement interdits. Seul le barbecue sur pied est autorisé.

Responsabilité

L'AAPPMA « La Belle Gaule de Rouen » décline toute responsabilité en cas d'accident, de vols ou de perte.
L'AAPPMA « La Belle Gaule de Rouen » ne saurait être tenue pour responsable des accidents survenant sur les étangs et parcours de 1ère catégorie.
Seule la responsabilité entière du pêcheur est engagée.

Tout dégât occasionné par un enfant sur les étangs entraîne l'entière responsabilité des parents. « La Belle Gaule de Rouen » se décharge de toute responsabilité.

Aucun duplicata ne pourra être délivré en cas de perte de la carte de pêche.

Obligations et sanctions

Nous rappelons que les familles des pêcheurs sont les bienvenues à la condition que leur présence n'apporte aucun dérangement à l'exercice de la pêche et ne génère aucune gêne envers les autres usagers.
Nous demandons à nos amis pêcheurs et à leurs familles de respecter la nature, comme le matériel mis à leur disposition et les prions de ramasser déchets et emballages de manière à ne laisser aucune trace de leur passage. Nous leur demandons d'utiliser les poubelles installées au bord des étangs.
Nous leurs recommandons scrupuleusement de respecter le règlement intérieur et de rester courtois avec les garde-pêche particuliers et assermentés, qui sont habilités sur les étangs, comme en rivière, à visiter les paniers, les bourriches et à faire relever les cannes de jour comme de nuit.
Chaque procès-verbal dressé pour inobservation de l'une des dispositons définies précédemment, entraînera une sanction, le paiement d'une amende, voire la suppression du droit de pêche sur les étangs comme sur les rivières ou l'exclusion pour une durée que le Conseil d'Administration de l'AAPPMA de « La Belle Gaule de Rouen » se réserve le droit de déterminer en fonction de l'infraction.

La Seine

Sur la Seine, pêche au vif et pêche aux leurres interdites pendant la fermeture spécifique du carnassier.

Règlement interne

Emplacements de nuit pour pêcheur éloigné et camping-car

Sur les sites de Tourville-la-Rivière et Saint-Hellier, il a été défini :

- 6 emplacements camping-car dont 1 «mobilité réduite», réservé à un titulaire de la carte GIC ou GIG.
- Il a été également prévu 4 emplacements de nuit pour des pêcheurs éloignés, exclusivement sur autorisation des gardes.
- Il est strictement interdit de vidanger les eaux usées du camping-car sur les sites.

**** Il ne sera délivré aucun emplacement supplémentaire. De même, il ne sera toléré aucun camping-car ou bivouac de nuit en dehors de ces emplacements.***

Pour bénéficier de l'autorisation de nuit, la carte de nuit est obligatoire.

Pour des raisons de sécurité évidentes, les enfants de moins de 12 ans doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte pour pratiquer la pêche sur tous nos sites.
De même, il est fortement conseillé que les mineurs âgés de 12 à 16 ans soient accompagnés par un adulte, devient obligatoire pour la pêche de nuit.

CIVISME :
Tout manquement de respect envers un garde, un bénévole assurant l'entretien ou un membre du bureau, sera sanctionné par l'interdiction de pêcher sur nos sites pour l'année en cours.

ALCOOLÉMIE :
Toute alcoolémie excessive pourra être sanctionnée par l'exclusion temporaire ou définitive du pêcheur sur décision du bureau.

STUPÉFIANTS :
Tout usage de stupéfiants, vente, port de vêtements incitant à la consommation de drogue sera sanctionné par l'exclusion immédiate de notre association.

Etang Patin à Cléon de 20 hectares

Géré par la Belle Gaule de Rouen, depuis mi-2013, cet étang applique dans sa totalité le règlement de l'association à partir de 2014.

Population :
- Poissons blancs : gardons, rotangles, tanches, brêmes, carpes.
- Carnassiers : sandres, perches, anguilles et grosse densité de brochet.

Taille : - Perche : 15 cm, limité à 3 prises par jour.
- Tanche : 30 cm, limité à 2 prises par jour.
- Brochet : 70 cm, limité à 2 prises par jour.
- Sandre : 50 cm, limité à 2 prises par jour.

La pêche aux carnassiers est autorisée (hors fermeture exceptionnelle et carpodrome) pour les étangs de tous nos sites du 1er samedi du mois de mai au 31 décembre de l'année en cours..

Pêche autorisée à 2 lignes en dehors de la période de fermeture.

Pêche en barque interdite.

La pratique du float tube est strictement interdite toute l'année.

Descente des bateaux : En raison des risques liés à la vétusté l'ayant rendu impraticable, l'utilisation de la rampe de mise à l'eau est strictement interdite à tous véhicules et a été condamnée courant 2016. Toute mise à l'eau par quelque moyen que ce soit est sous l'entière responsabilité de son propriétaire. La municipalité ainsi que la Belle Gaulle de Rouen se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident.

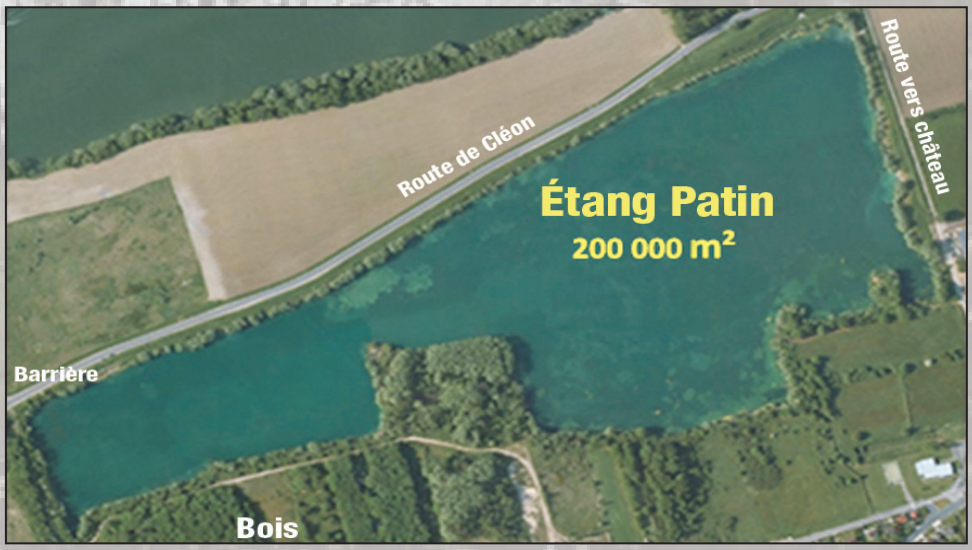

Pisciculture Fédérale de Sainte-Gertrude
76490 Maulévrier-Sainte-Gertrude

LE PLUS GRAND MAGASIN
A ROUEN 250 M²

MULTI PÊCHE
NORMANDIE

117 bis, route du Havre
✆ 02 32 10 10 92
AU SERVICE DES PÊCHEURS

DELAHAYE
Père & Fils

Transports
Terrassements
Assainissements
Démolitions
Aménagements
Convois exceptionnels
Locations avec chauffeur

DELAHAYE Guillaume

delahaye.tp@orange.fr
Port. 07 77 99 14 51- Fixe 02 32 80 55 96 - Fax 02 32 80 90 81
Rue de la Pierre Gaillarde - 76350 OISSEL

Céline et Nicolas
Saint Hellier 2020

Céline et Guillaume
Saint Hellier 2020

Base Nautique de Bédanne 2019

Notre secrétaire Sophie - Enduro

En dehors d'un réglement spécifique à un concours bien défini et annoncé un concours sur les sites de la belle gaule de Rouen devra être en

Concours 2021

Sous ré

En dessous de 15 engagements, les concours organisés par

Tourville-la-Rivière

D. CAUVIN : 06 61 99 29 29
P. CRÉTENET : 06 70 67 05 65
S. BLONDEL : 06 26 46 74 18

Challenge c
Tourville-la-Rivi
Saint Hellier : 29
Tourville-la-Rivi
Saint Hellier : Fi

Enduro carpes : du 22 au 24 mai
Carpo Anglaise : 08 mai
Carpo nocturne : 03 juillet **Bénévoles :** 01 mai à confirmer*

Team Rive 76

C. DELALONDE 06 62 48 35 83
N. GALLIER 06 14 88 16 24

Section concours 06 33 02 34 57

AAPPMA Sotteville

M.-Schneider : 20 juin
"Long de la route"

Team Milo 76

Crazys Bait Carpo :
25 et 26 septembre
F. THOMAS 06 85 01 85 06

Vallourec

Carpo : 21 mars - 7h/12h
M.-Schneider : 18 avril - 7h/12h
16 mai - 7h/12h
Carpo : 13 juin - 7h/12h
M.-Schneider Marathon :
27 juin (journée)
Américaine Schneider :
07 nov. - 7h/12h

Rives en Seine

Téléthon : Date à confirmer*
D. Gallier : 06 33 82 27 80

FERMETURE DES ÉTANGS CONCERNÉS

cé au préalable par les organisateurs pour acceptation, tout participant à
possession d'une carte de pêche nationnale en cours de validité.

serve des mesures sanitaires liées au Covid-19

La Belle Gaule de Rouen seront systématiquement annulés.

carpodrome

ere : 24 avril
9 mai
ere : 18 septembre
nale 16 octobre

Saint-Hellier

D. LEBOURG : 06 71 64 63 72
J. VIGNAUD : 06 73 53 65 91

Enduro carpes : 13 au 15 août

Concours du garde 48h carpo par équipe de 3 : du 22 au 24 mai

Carpo 1 spécial nocturne 24h par équipe de 2 : 12 et 13 juin

Carpo 1 et 2 spécial par équipe de 2 : 1 pêcheur au coup et 1 pêcheur à l'anglaise au feeder sur 1 berge par carpo : 10 juillet

Carpo 1 à la mélée : 04 septembre

Carpo 1 individuel : 09 octobre

AAPPMA Sotteville

"Le long de la route" : 20 juin 15h/17h30

Team Milo 76

Crazys Bait Carpo 1 : 19 juin et 07 août

F. THOMAS 06 85 01 85 06

Team Rive 76

C. DELALONDE 06 62 48 35 83
N. GALLIER 06 14 88 16 24

Carpo 1 :

Attaque : 20 mars et 25 avril à confirmer*

Qualifs Gerardix doblo : 27-28 mars - 10-11 avril

2eme division nationale : 05-06 juin

Qualifs Coupe de France : 03-04 juillet

Semi nocturne Rive : 11 septembre

3eme division nationale : 23-24 octobre

Multi-pêche

Feeder Tech Sensas : 25 avril
"Long de la route"

Carpo 2 anglaise : 12 septembre

Section concours 06 33 02 34 57

"Long de la route"

Challenge J. Cahagne/MATRIX : 14 novembre

Concours CD76 : 21 novembre

PENDANT LES JOURS DES CONCOURS

LE P'TIT TRANQUIL
BAR - TABAC - FDJ - PMU

175, rue René Sortemboc
76410 CLEON
Tél. 02 35 81 36 90

LA TERRASSE
du lundi au vendredi de 7h à 19h
BAR - BRASSERIE - TABAC

62 rue Jean-Baptiste Clément
76410 Tourville la Rivière
Tél. 02 35 78 18 16

Rempoissonnement St-Hellier

PÊCHE ET CHASSE
COUTELLERIE - COUPES

S.A.R.L. MAISON CHARUEL
13, place de l'Hôtel de Ville - SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN
Tél. 02 35 62 24 71 - Parking - Carte de fidélité

Mardi matin : téléphoner / Mardi après-midi : 13h00 - 19h30
Mercredi et samedi 9h15 à 19h30 / Dimanche 9h30 à 13h00
Fermeture hebdomadaire : lundi

AU SERVICE DES CLIENTS DEPUIS PLUS DE 50 ANS

Rempoissonnement Bédanne

PISCICULTURE DE LA GARTEMPE

Jean-Noël RETAILLEAU

Pêche d'étang, Alevinage, Gestion piscicole,
Gestion d'étang de pêche de loisir
Prestation de services

3, rue de la Gartempe - **86500 SAULGE**

Tél. : 05 49 48 13 90 - Port. : 06 47 14 11 81 - Fax : 05 49 48 20 33

www.pisciculturedelagartempe.com - piscidelagartempe@gmail.com

PASCAL PÊCHE
Mer, Etang, Rivière

2, quai de la Cale
76200 DIEPPE

02 35 40 06 23
jour de fermeture le mardi

pascalpeche01@orange.fr

Brasserie Le Cheval Noir - 165 route de Paris - 76920 Amfreville la Mivoie
Tél. : 02 35 67 36 18 - https://www.facebook.com/brasserie76
Google https://le-cheval-noir.business.site/ Uber Eats uber eats.com

LEFEBVRE Matériaux
Ici depuis 1967
02 35 83 42 23
Professionnels et Particuliers

Pro du Bois
Le Sapin de charpente traditionnelle,
Le bois de maison ossature bois,
Le Chêne et le bois exotique

Pro de la Menuiserie
Fenêtre (Bois, PVC, Alu, Mixte),
Porte de garage, Portail, Volets
SUR MESURE ou STANDARD

Base de loisirs de Bédanne - CVSAE

Pêche en no kill toutes espèces confondues avec remises à l'eau des captures dans les meilleures conditions possibles. Pêche aux vifs interdite.

La pêche aux carnassiers est autorisée (hors fermeture exceptionnelle et carpodrome) pour les étangs de tous nos sites du 1er samedi du mois de mai au 31 janvier de l'année suivante.

Afin de conserver les droits de pêche sur la base nautique il est impératif pour nos pêcheurs de respecter les horaires de la base ainsi que les dates et la zone autorisée sur le plan figurant dans le livrêt pêche.

NOUVELLE REGLEMENTATION 2021

Les utilisateurs devront respecter le règlement intérieur de la base de loisirs. La direction de l'association ou ses représentants se réservant le droit d'exclure toute personne dont le comportement serait contraire à ce règlement.

Des contrôles par des gardes-pêches assermentés peuvent être effectués.

Nous autorisons la pratique de la pêche uniquement dans les zones 3 et 4, matérialisées dans le plan ci-dessous et nous vous rappelons que les activités nautiques sont prioritaires sur le plan d'eau.

L'usage de la barque est toléré (propulsion manuelle ou électrique uniquement). Il conviendra de respecter la législation en vigueur (ex : gilet de sauvetage).

La pratique du « FLOAT TUBE » est interdite

Dates des changements des codes de Tourville-la-Rivière pour 2021

Pensez à vous renseigner auprès des gardes ou des revendeurs de cartes de pêche.

4 janvier - 4 février - 1er mars - 6 avril
3 mai - 7 juin - 5 juillet - 2 août
6 septembre

Hôtel du Cerf

BAR
BRASSERIE
HÔTEL - RESTAURANT

10 rue de Paris
76950 Les Grandes Ventes

tél-fax
02.35.83.42.02

St-Léger du Bourg-Denis
l'Aubette

Le parcours « Varenne »

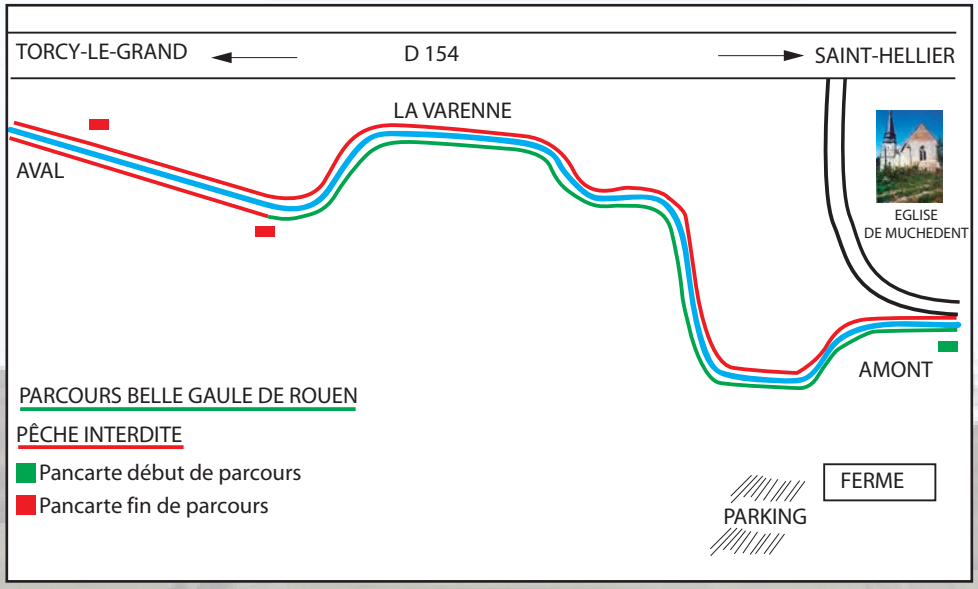

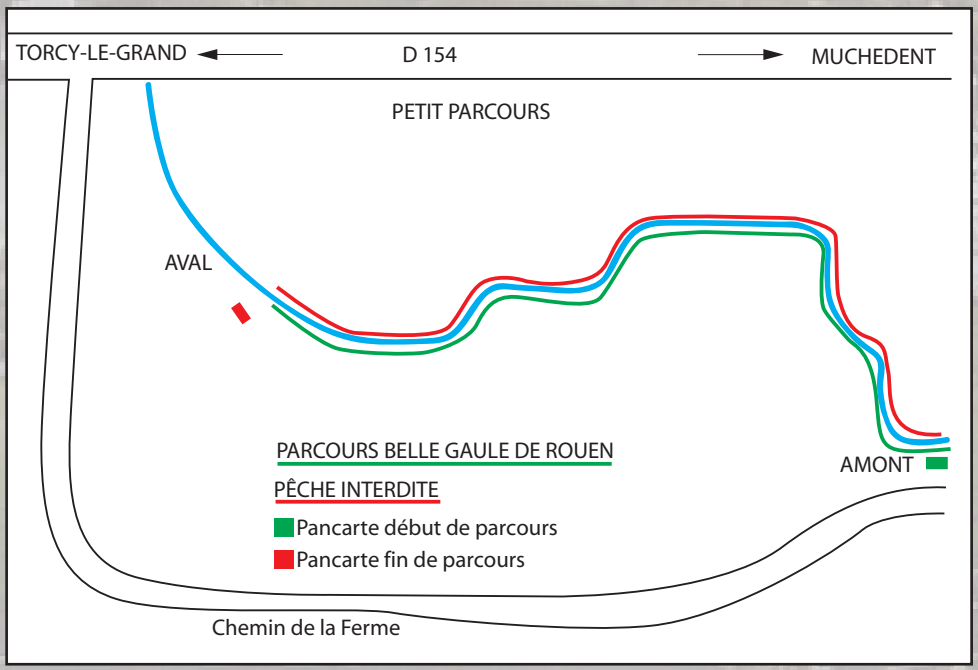

Le parcours « Varenne »

Parcours ouvert à la mouche fouettée et aux appâts naturels.
La pêche au toc,vers roulés, vairon, etc., est autorisée.

Sur tous les parcours de la Varenne, la pêche est interdite tous les vendredis.

RÉSERVE

Un certain nombre de truitelles juvéniles ayant été observées en 2011 sur le bras de la rivière, longeant le bureau, celui-ci a été classé réserve avec interdiction de pêcher.

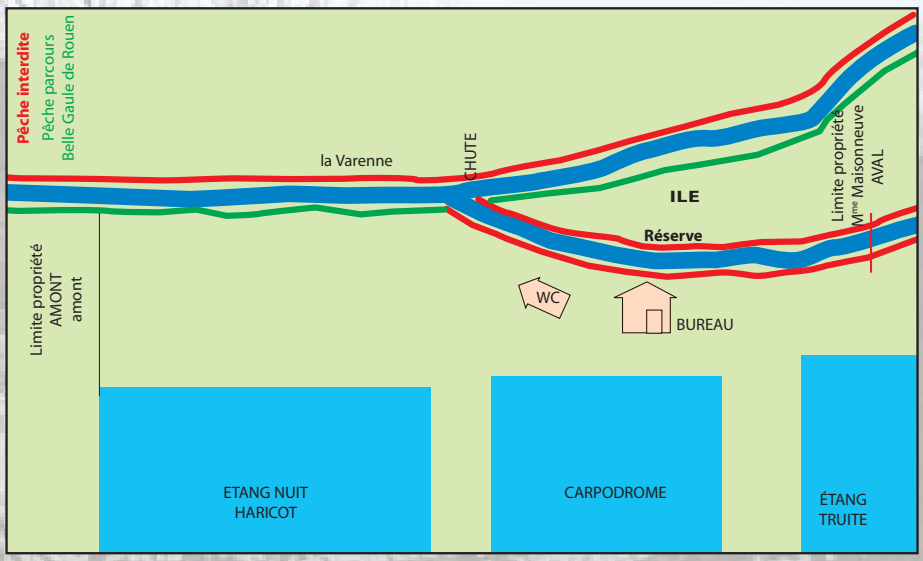

TERRASSEMENT MONTVILLAIS
Mr ARSONNET Nicolas & Didier
852 Rue Bois Isambert
76710 Montville
Terrassement,
Assainissement
Chemin d'accès,
Démolition,
VRD ...
Email : terrassement.montvillais@gmail.com
Tél : 06.25.42.19.72 / 06.32.94.59.53

Darnétal Parcours l'Aubette et le Robec

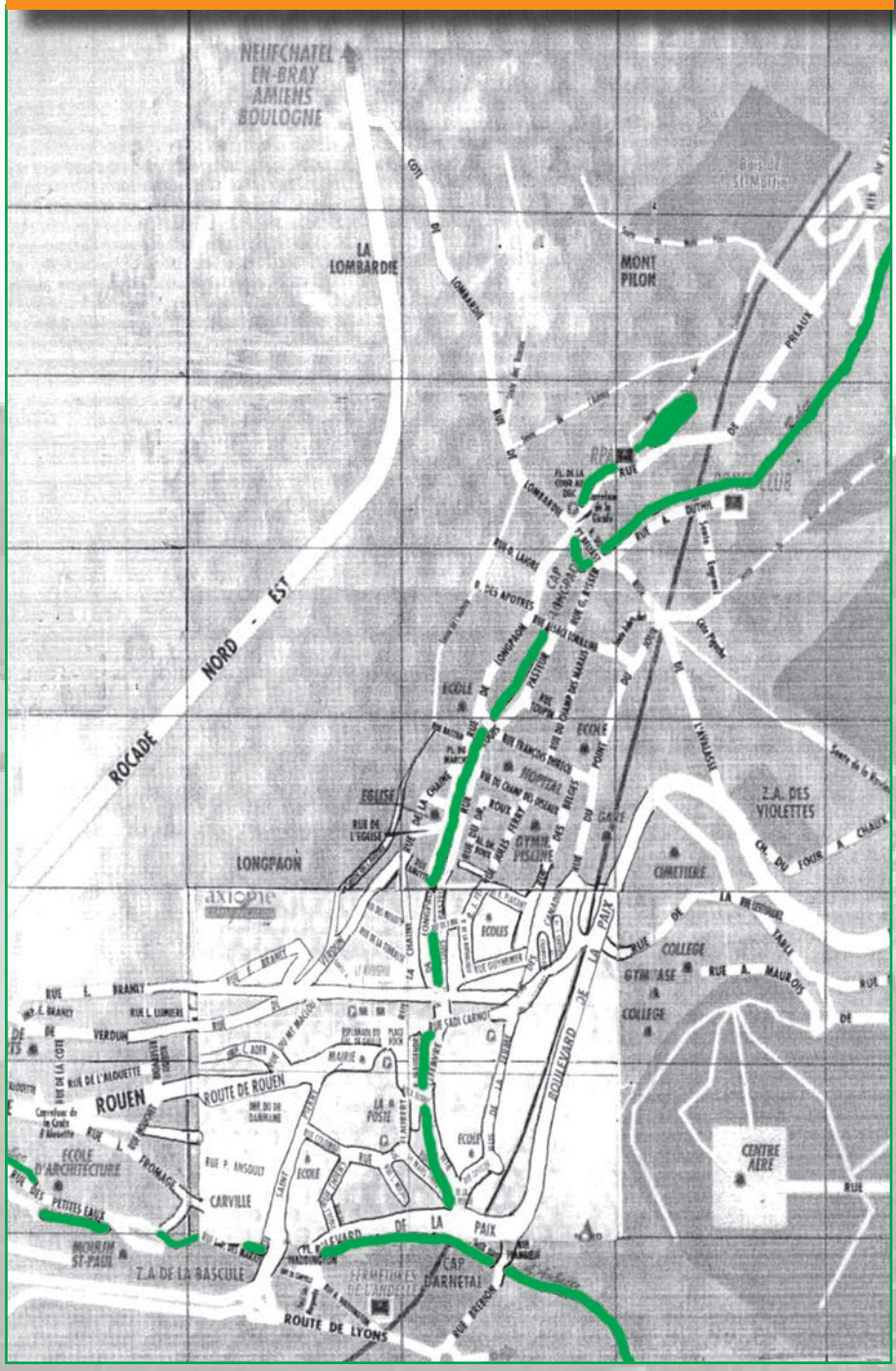

Première catégorie

Le nombre de cannes est limité à 1. Pêche interdite tous les vendredis. La pêche à la cuiller et tout autre leurre artificiel est interdite le jour de l'ouverture ainsi que les week-end qui suivent les réempoissonnements.

Sur tous les parcours : respectons le poisson.

Le dégorgeoir est fortement conseillé.

Parcours Aubette-Robec

Voir plans pages 23 et 24.

2 gardes : M. LEBRUN - M. PINEL - M. MIRABEL.

Sur l'Aubette dans la traversée de Saint-Léger-du-Bourg-Denis, et Rouen.

Le Robec dans la traversée de Darnétal et Rouen.

Ces deux rivières qui serpentent en milieu urbain ont retrouvé une très bonne qualité d'eau.

Réempoissonnement les vendredis suivants :

Ouverture : 2ème samedi de mars 2021

Fermeture : 3ème dimanche de septembre 2021

(sauf avis contraire des services nationaux).

La pêche est interdite tous les vendredis. Leurres non autorisés les week-end des déversements et le jour de l'ouverture.

De grosses truites seront lâchées pendant la saison.

IMPRIMERIE DELATRE

IMPRIM VERT. Votre imprimeur agit pour l'environnement

Tél. : 02 35 78 85 30

imprimerie.delatre@wanadoo.fr

Fax : 02 35 81 56 12

ZAC du Clos Allard - 125, chemin de l'Exploitation

76320 CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

Le parcours « Ambion »

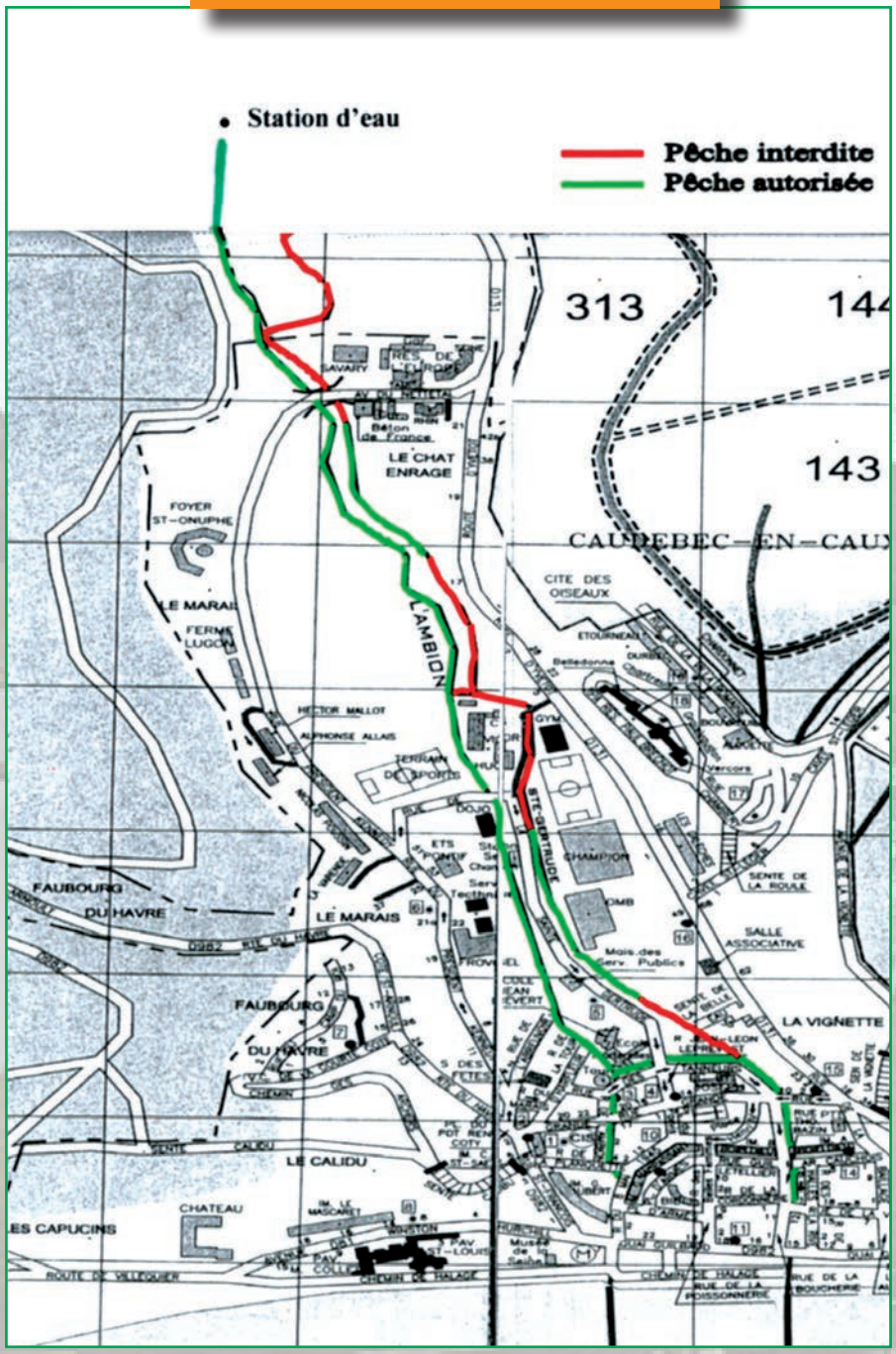

Le parcours « Ambion »

Garde : M. PINEL.

Règlement intérieur

1/Limite du parcours de l'Ambion et de la Sainte-Gertrude
(Voir plan ci-contre).

2/ Date d'ouverture de la pêche
- De la date d'ouverture officielle de la pêche à la truite en 1ère catégorie jusqu'à la date de fermeture officielle.
- Heures légales : une demi-heure avant le lever du soleil et une demi-heure après le coucher du soleil.
- Jours de pêche autorisés : les samedis, dimanches, lundis, mardis et mercredis.

La pêche est interdite tous les jeudis et les vendredis.

3/ Conditions de pêche
- Il faut être en possession de la carte halieutique et de la carte de pêche complet des associations AAPPMA Gardon Traiton ou Belle Gaule de Rouen.
- Le nombre de truites prises par jour est de 5 par pêcheur.
- La taille minimum des prises est de 25 cm.
- Les garde-pêche de l'APPMA de la Belle Gaule de Rouen et du Gardon Traiton sont assermentés pour faire appliquer le règlement intérieur de l'association Entre 3 Rivières.

Le jour de l'ouverture ainsi que les week-ends qui suivent les déversements, la pêche à la cuiller et aux leurres est interdite.

Pour plus de renseignements, contacter M. D. GALLIER au 06 33 82 27 80.

Rempoissonnement sur l'Ambion et la Varenne

Ouverture : 2ème samedi de mars 2021
Fermeture : 3ème dimanche de septembre 2021
(sauf avis contraire des services nationaux).

Ambion Rives en Seine (Caudebec en Caux) : 11/03 - 09/04 - 14/05 - 11/06 - 16/07 - 13/08 - 10/09.
Varenne Muchedent : 12/03 - 09/04 - 18/06 - 16/07 - 27/08.

Réempoissonnement étangs

Tout déversement truites n'ayant pu être réalisé, suite à un incident technique ou météorologique, sera systématiquement compensé sur les 3 déversements suivants.

Tourville-la-Rivière

Truites arc-en-ciel

08/01 - 22/01 - 05/02 - 19/02 - 05/03 - 19/03 - 02/04 - 16/04 - 30/04 - 14/05 - 28/05 - 11/06 - 25/06 /... / 01/10 - 15/10 - 05/11 - 19/11 - 03/12.

Aucun déversement en juillet, août et septembre.

Poissons blancs

- 400 kg gardons 3 étés et carassins selon possibilité
- 1500 kg de carpes (env. 1kg) dans carpodrome. - 50 kg brochets (env. 800g).

A ces déversements il faut rajouter 3500 kg majoritairement de carpes prélevés de 2015 à 2020 en accord avec la direction des carrières STREF et reversés dans les étangs de Bédanne.

*** Tous les esturgeons et black bass seront remis à l'eau immédiatement.**

Pêcheurs de truites : attention sensations garanties !

Pendant toute la saison, de gros spécimens seront lâchés dans nos parcours de rivière ainsi que dans nos étangs. Ces lâchers se feront de façon aléatoires sur nos sites.

Saint-Hellier

Truites arc-en-ciel

15/01 - 29/01 - 12/02 - 26/02 - 12/03 - 09/04 - 23/04 - 07/05 - 21/05 - 04/06 - 18/06 /... / 24/09 - 08/10 - 22/10 - 12/11 - 26/11 - 10/12 - 24/12.

Aucun déversement en juillet - août.

Poissons blancs

- 500 kg carpes (env. 1 kg) dans carpodrome 2.
- 10 carpes de 7 à 8 kg à croissance rapide dans le haricot.
- 300 kg gardons 3 étés et carassins selon possibilité

*** Tous les esturgeons et black bass seront remis à l'eau immédiatement.**

FERMETURE DES SITES CONCERNÉS LE JOUR DU REMPOISSONNEMENT

Déversements truites

A la demande de la pisciculture de la fédération de livrer au minimum 50 kg de truites pour un souci d'économie de carburants, les déversements depuis 2015 sont :

Fario		**Arc-en-Ciel**	
Aubette/Robec	500 kg	Tourville-la-Rivière	720 kg
Ambion	170 kg	Saint-Hellier	720 kg
Muchedent	150 kg		
Varenne	150 kg		
Total	**970 kg**	**Total**	**1440 kg**

Prélèvement sur le Stref avant la fin du remblaiement

Entre 2015 et 2020, environ 3500 Kg de poissons auront été transférés avec succès dans nos étangs de bédanne.

Nouvelles élections des membres du bureau 2021

Les élections auront lieu dans **«la salle habituelle de Bédanne»** (située derrière l'étang Pierre Dumont le **samedi 13 Novembre 2021 à 14h.**

Les candidatures devront parvenir à l'adresse du siège : Mairie de Tourville la Rivière - Place de la Commune de Paris - 76410 Tourville la Rivière avant le 30 juin 2021.

Pour être éligible il faudra, lors du courrier de candidature, joindre la photocopie des permis 2020 et d'une pièce d'identité ou la carte halieutique avec photo et, bien sûr être en possession soit du permis de pêche de la Belle Gaule de Rouen 2021 soit de la carte de l'Urne délivrée pas la Belle Gaule de Rouen 2021.

Ensuite les candidats seront invités à se présenter au conseil d'administration de la Belle Gaule de Rouen prévu le deuxième lundi du mois de septembre 2021.

Adresses des dépositaires de la Belle Gaule de Rouen

Suite au changement de la législation concernant l'encaissement par les commerçants, pensez à vérifier les modes de règlement des cartes de pêche acceptés par votre point de vente habituel : espèces, carte bleue ou chèque.

BARENTIN :	**DÉCATHLON ..... Tél. 02 35 92 05 85**
AMFREVILLE LA MIVOIE : **NOUVEAU POINT DE VENTE**	**BRASSERIE LE CHEVAL NOIR** **165, route de Paris ..... Tél. 02 35 67 36 18**
ROUEN ILE LACROIX : **NOUVEAU POINT DE VENTE**	**ETS VILLETARD** **8, rue de l'Industrie ..... Tél. 02 35 88 00 00**
DARNÉTAL :	**Bar-Tabac « LA GIRAFE » ..... Tél. 02 35 03 31 50**
DIEPPE :	**PASCAL PÊCHE** **2, quai de la Cale ..... Tél. 02 35 40 06 23**
ROUEN :	**MULTI-PÊCHE** **117 bis, route du Havre ..... Tél. 02 32 10 10 92**
TOURVILLE-LA-RIVIÈRE :	**PACIFIC PECHE** **« Le Clos aux Antes » ..... Tél. 02 32 13 20 00** **« LA TERRASSE » ..... Tél. 02 35 78 18 16** **62, rue Jean-Baptiste-Clément** **Hameau de Bédanne** **DECATHLON** **« Le Clos aux Antes » ..... Tél. 02 32 96 31 00**
LES GRANDES VENTES :	**HOTEL DU CERF** **10, rue de Paris ..... Tél. 02 35 83 42 02**
CLEON :	**Bar-Tabac « LE P'TIT TRANQUIL »** **175, rue René Sortemboc ..... Tél. 02 35 81 36 90**
CAUDEBEC EN CAUX :	**OFFICE DE TOURISME** **Place du Général De Gaulle .... Tél. 02 32 70 46 32**

IMPRIMERIE DELATRE - CAUDEBEC LÈS ELBEUF - 02 35 78 85 30